

Réunion du 16 décembre 2021 au 17 décembre 2021

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Autonomie des jeunes	388

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L4221-1 et suivants, et l'article L4311-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération modifiée du Conseil régional des 16 et 17 décembre 1998 portant création du dispositif « Pass culture sport » en Pays de la Loire,
- VU** la délibération modifiée du Conseil régional du 9 avril 1999 précisant les modalités du dispositif « Pass culture sport » en Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 27 juin 2011 approuvant le Schéma régional des jeunesses,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017, approuvant le règlement d'intervention relatif au nouveau Pass culture sport dématérialisé et la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « pratique individuelle »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au e.pass culture sport, la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « pratique individuelle », et le nouvel avenant-type « pratique individuelle »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant le nouveau règlement d'intervention du e.pass culture sport, le nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « pratique individuelle » et la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « sorties collectives »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 approuvant le nouvel avenant-type e.pass culture sport « sorties collectives »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant le nouveau règlement d'intervention du e.pass culture sport,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2021 approuvant le nouveau règlement d'intervention du e.pass culture sport,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil économique et social environnemental régional du 14 décembre 2021,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement CS3.5 relatif au E-pass complémentaire santé présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 de 80 000 euros d'autorisations de programme, de 3 660 000 euros d'autorisations d'engagement, de 160 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 4 060 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°388 : "Autonomie des jeunes" ;

APPROUVE

les nouveaux montants des contremarques festival "pratique individuelle" des partenaires en 2.1.1- annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants, conformément à l'avenant-type approuvé par la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 ;

APPROUVE

les nouveaux montants des contremarques festival "sorties collectives" des partenaires en 2.1.1-annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants, conformément à l'avenant-type approuvé par la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 500 000 euros pour les demandes de remboursement des partenaires du e.pass culture sport (opération de gestion directe 20D00021).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs